

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE**

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 21 FEVRIER 2008**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Dominique NAGY et Eric WARLOUZET représentant la commune de LES AGEUX  
Mme Marinette CAROLE et M. Daniel MERCIER représentant la commune de BAZICOURT  
MM. Christian DE LUPPE et Philippe FROIDEVAL représentant la commune de BEAUREPAIRE  
Mme Kristine FOYART et M. Jacques PERRAS représentant la commune de BRENOUILLE  
M. Marc TEINTURIER représentant la commune de CINQUEUX  
MM. Alain COULLARÉ et Bernard CORLAY représentant la commune de MONCEAUX  
MM. Daniel BARBILLON, Alain CZYZ (suppléant de Mme Annie CRAPPIER), et Pierre RENAUD  
représentant la commune de PONTPOINT  
MM. Antoine AUBREE, Francis BAJEUX (suppléant de Mme Fabienne RAYNAUD), et Philippe  
ZANGHELLINI représentant la commune de PONT STE MAXENCE  
Mme Gisèle DOUBLET et Georges KARAYAN représentant la commune de RHUIS  
M. Gérard BIDAULT représentant la commune de RIEUX  
M. Gabriel BRUCHET représentant la commune de ROBERVAL  
Mme Marie COLLOT et M. Marcel LOPACINSKI représentant la commune de SACY LE GRAND  
Mme Sabine NION représentant la commune de SACY LE PETIT  
M. Francis MIANNAY représentant la commune de SAINT MARTIN LONGUEAU  
M. Christian MASSAUX (suppléant de M. Jean-Claude HRMO), Robert LAHAYE et Gilbert GOSSELIN  
représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE  
Mme Marie Laurence LOBIN et M. Georges DEVOS représentant la commune de VILLENEUVE SUR  
VERBERIE

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Philippe BERTHE (CINQUEUX)  
Mme Annie CRAPPIER (PONTPOINT)  
Mmes Fabienne RAYNAUD, Anne Marie SEIGNEURGENS, MM. Jean STENECK et Bruno  
VERMEULEN (PONT SAINTE MAXENCE)  
Mme Denise SCHROBILTGEN (RIEUX)  
M. Philippe DUCROCQ (SAINT MARTIN LONGUEAU)  
M. Jean Claude HRMO (VERNEUIL EN HALATTE)

**ABSENTS :**

MM. Jean Marc DELHOMMEAU et Christian GRESSIER (ANGICOURT)  
Mme Jeanine PICQUE (BRENOUILLE)  
Mmes Jacqueline BRUTE DE REMUR et Muriel MITONNEAU (PONT SAINTE MAXENCE)  
M. Raynal DEGROS (ROBERVAL)  
M. Jean Marie ROBERT (SACY LE PETIT)  
Mme Claudine LAULAGNET (VERNEUIL EN HALATTE)

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Philippe BERTHE à M. Marc TEINTURIER  
M. Jean STENECK à M. Antoine AUBREE  
M. Bruno VERMEULEN à M. Pierre RENAUD  
Mme Denise SCHROBILTGEN à M. Gérard BIDAULT  
M. Philippe DUCROCQ à M. Alain COULLARE

**ASSISTAIENT EGALEMENT :**

M. Pierre Marie VIGNON  
Mme Danièle DINGREVILLE  
Mme Elodie GLISE  
M. Jérôme LAFOURCADE  
Mme Elisabeth COUTAREL  
M. Frédéric MAZEREEL  
M. Eric LAISNE

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Marc TEINTURIER (CINQUEUX)



**I – Approbation du procès verbal de la réunion 31 janvier 2008**

Le procès verbal de la réunion du 31 janvier 2008 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

**II - Vote du compte administratif 2007 – affectation du résultat – approbation du compte de gestion**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2006		3 780 116,94		685 325,10
Opérations réelles 2007	16 918 879,59	16 146 425,23	1 007 393,67	408 718,66
TOTAL	16 918 879,59	19 926 542,17	1 007 393,67	1 094 043,76
Résultat de clôture 2007		3 007 662,58		86 650,09

Les résultats à inscrire au BP 2008 sont :

Section de fonctionnement : 3 007 663,18 €

Section d'investissement : 86 650,09 €

Monsieur BARBILLON prend la parole, il déplore que les membres du conseil communautaire n'aient été informés des débordements de budget. Il annonce que le concernant il votera contre le budget.

Monsieur AUBREE donne la parole à Monsieur COULLARE

Monsieur COULLARÉ précise que nous avons déjà débattu de ces points lors du débat d'orientations budgétaires, nous n'allons pas refaire le débat, il y a eu effectivement des dépassements budgétaires surtout concernant deux budgets, le service culture qui pour redorer le blason de la Manekine a augmenté considérablement les dépenses et le service jeunesse où le dépassement est lié dans sa majorité au périscolaire qui n'était pas prévu et qui s'avère être une réussite, nous avons constaté que les recettes étaient supérieures à nos attentes. Le budget reste dans sa globalité maîtrisé.

Monsieur AUBREE informe que concernant le service jeunesse nous sommes dans l'obligation de respecter les barèmes imposés par la CAF si nous voulons continuer à percevoir des subventions, concernant la Manekine la rénovation pour les décors des salles et la nouvelle programmation des spectacles a fait augmenter le budget, il a été dépassé sans en avoir informé au préalable le conseil, mais devant le fait accompli nous avons préféré la réactivité plutôt que de passer par les lenteurs du système administratif. Nous sommes tout à fait conscient que les membres du conseil auraient dû être mis au courant c'est une bonne leçon que nous retiendrons.

Monsieur RENAUD explique que globalement le budget a été maîtrisé, mais il déplore de ne pas avoir été associé aux décisions, les contrôles ne sont pas aussi bien tenus.

Monsieur BIDAULT informe que nous devons avoir plus de formalisme, nous n'arrivons pas assez à situer les recettes, il faut absolument y remédier à l'avenir.

Monsieur WARLOUZET demande pourquoi nous faisons un budget global, ne serait-il pas mieux de le distinguer par service ?

Monsieur COULLARÉ répond qu'il y a des services plus faciles à gérer que d'autres.

Monsieur LAHAYE informe que selon lui le budget par service est très important afin d'avoir un regard précis sur tous les services, toutefois il est préférable de voter un budget global.

Adopté à la majorité (2 contres – 4 abstentions)

### **III - Approbation du compte de gestion 2007**

Monsieur COULLARÉ informe que les écritures du Receveur Municipal étant conformes au compte administratif 2007, il vous est demandé d'approuver le compte de gestion.

Adopté à l'unanimité

### **IV – Affectation du résultat**

Monsieur COULLARÉ informe qu'il n'y a pas d'affectations, il vous est proposé de conserver l'excédent de fonctionnement de 3 007 663.18 € en section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

### **V – Vote de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**

Monsieur AUBREE donne la parole à Monsieur BIDAULT

Monsieur BIDAULT informe que comme les années précédentes, nous vous proposons d'établir deux zones au sein de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte :

Zone 1 : Pont Sainte Maxence dont la fréquence des collectes occasionne un taux de T.E.O.M. plus élevé ;

Zone 2 : l'ensemble des 16 autres communes de la CCPOH

Il vous est proposé cette année de ne pas augmenter le taux de T.E.O.M.

Pour rappel celui-ci est égal :

Zone 1 = 14 %

Zone 2 = 13.3 %

Les recettes 2008 s'élèvent donc :

	<b>Base TEOM 2008</b>	<b>Taux</b>	<b>Recettes</b>
<b>Zone 1</b>	<b>8 095 114</b>	<b>14 %</b>	<b>1 133 315,96</b>
<b>Zone 2</b>	<b>14 636 787</b>	<b>13.3 %</b>	<b>1 946 692,67</b>
<b>Total</b>			<b>3 080 008,63</b>

Monsieur BIDAULT précise que par rapport aux prévisions de l'année précédente 180 000 € environ ont été économisés.

Monsieur MIANNAY demande pourquoi ne pas prélever cette somme sur les contribuables ?

Monsieur BIDAULT répond que prélever sur la taxe foncière n'est pas équitable, au prochain mandat il serait astucieux de passer en redevance ménagère, de changer le mode de financement des ordures ménagères.

Adopté à l'unanimité

#### **VI - Confirmation du taux de Taxe Professionnelle Unique**

Monsieur BIDAULT vous propose de reconduire le taux de 13.76 % relatif à la Taxe Professionnelle Unique pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité

#### **VII – Vote du budget primitif 2008**

Monsieur BARBILLON demande quels seront les pouvoirs du prochain conseil communautaire sur ce budget ?

Monsieur COULLARÉ informe que c'est un budget primitif il peut donc être modifié ou supprimer.

Monsieur AUBREE donne la parole à Monsieur COULLARÉ

##### *Administration générale*

Concernant Le budget personnel l'analyse a été approfondie écart de 799 264 €, du aux salaires temps pleins, au recrutement de l'informaticien qui remplace les prestataires microcom et DML, les intermittents. Le budget a été resserré. Le budget 2007 a été majoré de 2 % concernant les salaires rebasculer à 100 % non prévu.

##### *Services techniques*

Monsieur BIDAULT informe que ce service consiste à la gestion des bâtiments et voiries, nous avons voulu construire un service relativement léger, il représente 3.8 personnes.

##### *Groupement de commandes*

Monsieur COULLARÉ informe que nous avons obtenu une petite subvention du conseil général de ce fait la trésorerie demande à ce qu'un versement soit effectué directement à la société SCREG.

##### *Gymnases*

Monsieur PERRAS informe qu'il n'y a pas de surprises, les charges de fonctionnement concerne la production d'eau chaude qui est bien ciblée et au niveau dépenses rien de prévu dans l'immédiat. Au prochain conseil il faudra faire une étude concernant la réhabilitation du gymnase de Brenouille.

#### *Collège*

Monsieur COULLARÉ informe que budget concerne surtout les subventions octroyées aux associations, et également les élèves de nos communes qui fréquentent des établissements extérieurs.

#### *Crèche familiale*

Monsieur COULLARÉ informe que ce budget concerne les 40 assistantes maternelles de Pont Sainte Maxence sur leurs nouveau régime de rémunération mis en place depuis octobre 2007, nous avons affecté également sur ce budget le coût de la formation d'un an concernant une employée de la crèche.

#### *Crèche ribambelle*

Monsieur COULLARÉ informe que les objectifs sont atteints pour les crèche ce qui permet de meilleures subventions.

#### *Halte-Garderie de Verneuil en Halatte*

Monsieur COULLARÉ informe qu'il s'agit d'estimations de dépenses.

#### *Halte-Garderie Itinérante*

Monsieur COULLARÉ informe que le concept marche très bien, et, informe également les membres du conseil que la responsable de la Halte est actuellement en congé parental est remplacé par Madame Dubois.

#### *R.A.M. (Relais des Assistantes Maternelles)*

Monsieur COULLARÉ informe que depuis avril il ya deux animatrices sur ce service, ce qui engendre plus de charges en 2008.

#### *C.L.S.H.*

Monsieur COULLARÉ informe qu'il y a eu beaucoup de conversations autour de ce budget, cependant nous avons réussi à maintenir le clsh sans nouvelles activités, les recettes restent bien supérieures à nos attentes. Il y a également la location des algecos qui rentre dans ce budget jusqu'à ce que les bâtiments soient réhabilités.

Monsieur RENAUD demande ce qui a été mis en place depuis septembre ?

La parole est donnée à Monsieur LAFOURCADE

Monsieur LAFOURCADE informe que depuis septembre, il y a eu la mise en place du périscolaires de Pont Sainte Maxence ce qui a permis de libérer des places en crèche afin d'accueillir des nourrissons qui sont mieux valoriser auprès de la caf dans une crèche que chez une assistantes maternelles. Il y a eu également la mise en place du périscolaire maternelle afin de libérer les crèches.

Madame COLLOT explique qu'il faudrait tout de même revoir la mise en place du périscolaire.

Monsieur COULLARÉ informe qu'il souhaite du périscolaire dans sa commune afin d'obtenir la compensation.

#### *Conservatoire*

Monsieur COULLARÉ informe que le budget se maintient, il y a environ 303 élèves, la Ville de Pont Sainte Maxence verse 409 000 € pour celui-ci.

#### *La Manekine*

Monsieur COULLARÉ informe que lors de la commission des finances le budget a été examiné et revue à la baisse, les chiffres devront être respectés.

#### *Economie*

Monsieur LAHAYE informe qu'il est prévu cette année des achats de terrain en investissement.

#### *Zac Moru Pontpoint*

Monsieur LAHAYE informe que concernant la partie investissement il ya 155 000 € qui constitue l'achat d'un terrain plus bâtiment cela avance bien nous vous tiendrons informer.

#### *SIZI*

Monsieur COULLARÉ informe que l'affaire est simple actuellement, les dépenses à caractère général comprenne 70 %, 30 % contribution SNCF (RFF de nos jours).

#### *Picardie en Ligne*

Monsieur COULLARÉ informe qu'il nous manque 16 000 € qui aurait du être perçu en 2006 c'est un oubli du conseil régional, cette somme va nous être versé prochainement.

#### *Portage de repas*

Monsieur COULLARÉ explique que ce service marche très bien, nous avons changé récemment de fournisseurs, les bénéficiaires apprécient les nouveaux plateaux repas. Ce service comprend tout de même 3 salariés et 3 véhicules ce qui engendre un certains coûts.

#### *Assainissement*

Monsieur COULLARÉ informe que ce budget reste transparent.

#### *S.C.O.T.*

Monsieur COULLARÉ informe que des opérations restent en cours, malgré la décision de ne pas faire voté le scot avant les élections, le bureau d'études Oise-la-Vallée continue de travailler sur le dossier. Il y a une étude environnementale qui faudra prendre en supplément d'un montant de 27 000 €

#### *Maison de l'enfance*

Monsieur COULLARÉ informe que sur ce budget nous avons basculé le clsh pour une meilleure cohérence.

#### **Concernant l'investissement :**

##### *Les gares*

Monsieur BIDAULT informe que les dépense concernant la gare de Pont Sainte Maxence sont estimés à 318 000 € et concernant la gare de Rieux estimations faite à 556 140 €. Les travaux commenceront en mai le reste à réaliser sera certainement fini début 2009, les chiffres restent bien maîtrisés.

##### *Le gymnase Roger Couderc*

Monsieur PERRAS informe qu'il reste des travaux de clôtures à réaliser, nous attendons l'autorisation du conseil général.

## *Les Crèches*

Monsieur COULLARÉ informe que nous avons fait appel à défi informatique pour l'acquisition d'un logiciel pour toutes les crèches, malheureusement cette entreprise s'avère être peu sérieuse, nous nous trouvons dans l'obligation de résilier le contrat et de trouver un nouveau prestataire.

Adopté à la majorité (1 abstention – 2 contres)

### **VIII - Revalorisation de 1,5 % du prix de vente des repas à domicile**

Monsieur AUBREE donne la parole à Monsieur COULLARÉ

Monsieur COULLARÉ informe que comme annoncé lors de la Commission de Finances, il vous est proposé d'augmenter le prix de vente des repas à domicile de 1.5 % soit :

- prix de vente actuel = 5,78 €
- prix de vente proposé = 5,86 €

Adopté à l'unanimité

### **IX - Remboursement du capital d'un emprunt du SIZI**

Monsieur AUBREE donne la parole à Monsieur COULLARÉ

Monsieur COULLARÉ informe que suite à la vente d'une partie des terrains du SIZI à la Société Lafarge pour un montant de 91 500 €, il vous est proposé de rembourser un emprunt en cours dont les conditions sont les suivantes :

- Organisme : crédit agricole
- Echéance : juillet
- Taux fixe : 2.95 %
- Montant du capital restant : 116 549 €

Un préavis de deux mois est à respecter.

Adopté à l'unanimité

### **X - Convention de partenariat 2008 avec Oise Est Initiative**

Monsieur AUBRÉE donne la parole à Monsieur Lahaye

Monsieur LAHAYE informe que comme chaque année, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Oise Est Initiative pour l'année 2008.

Les montants des participations s'élèvent à :

- 11 294,80 € pour la contribution au fonctionnement lié aux moyens décrits dans l'article 3 (moyens humains) 0.34 € x nombre d'habitants
- 5 768 € au titre du « Fonds d'Intervention »: 824 € x nombre de projets financés en N-1 soit 7

Pour rappel, en 2007 :

Montant de la contribution au fonctionnement = 7 972.80 €  
Montant du Fonds d'Intervention = 4 970.00 €

Monsieur LAHAYE informe que nous joindrons avec le compte rendu du conseil la liste des bénéficiaires des prêts Oise Est.

Adopté à l'unanimité

## **XI - Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Brenouille : avenant à la convention de partenariat avec l'UFCV de Picardie**

Monsieur AUBRÉE donne la parole à Monsieur COULLARÉ

Monsieur COULLARÉ informe que par délibération en date du 19 mars 2007, les membres du Conseil Communautaire ont confié à l'UFCV la gestion du projet d'animation dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement sur la commune de Brenouille.

Il vous est demandé de prolonger cette convention jusqu'au 30 avril 2008, dans l'attente d'une décision sur la continuité de cette prestation.

Les conditions restent inchangées.

Adopté à l'unanimité

## **XII - Concert les Ogres de Barbach : signature d'un contrat pour vérification des raccordements électriques**

Monsieur AUBRÉE donne la parole à Monsieur PERRAS

Monsieur PERRAS informe que dans le cadre de la manifestation « Les Ogres de Barbach », organisée par la CCPOH, qui se déroulera au gymnase Léo Lagrange le 1<sup>er</sup> mars prochain et afin d'assurer la sécurité,

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat avec la Société Bureau Véritas pour la vérification des raccordements électriques mis en place pour l'occasion.

Le montant de la prestation s'élève à 500 € H.T.

Monsieur PERRAS informe que nous avons réussi à renégocier le prix à 450 € H.T.

Adopté à l'unanimité

## **XIII - ZA Moru Pontpoint : signature d'un contrat pour fourniture d'électricité**

Monsieur AUBRÉE donne la parole à Monsieur PERRAS

Monsieur PERRAS informe que dans le cadre des travaux de requalification de la ZA Moru Pontpoint, il a été procédé à l'installation d'une armoire d'éclairage public et il convient de la raccorder à un réseau d'alimentation électrique.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer un contrat avec la SICAE de l'Oise pour la fourniture d'électricité dont les conditions proposées sont les suivantes :

Compteur d'une puissance de 12 kVA, option heures creuses.

Abonnement annuel : 239,40 € HT (276,81 € TTC)

Consommations heures pleines : 0,0787 €/kWh

Consommations heures creuses : 0.0463 €/kWh

Adopté à l'unanimité

## **XIV - Revente de candélabres de la ZA Moru Pontpoint**

Monsieur AUBRÉE donne la parole à Monsieur PERRAS

Monsieur PERRAS informe que dans le cadre du réaménagement de la Zone d'Activités de Moru-Pontpoint, 13 candélabres installés le long de la Rue des Cerisiers Roussel ont été déposés et sont actuellement stockés sur le parking de l'entreprise Gaston. Ces candélabres ne sont pas utiles à la Communauté de Communes. Il est donc proposé de les revendre en mettant en concurrence les futurs acheteurs.

Monsieur PERRAS demande aux membres du conseil de décider du montant de la revente soit valeur neuf moins la vétusté environ 500 € TTC par candélabres ou au prix du poids environ 22,1 euros TTC par candélabre.

Monsieur ZANGHELLINI demande la possibilité de rajouter la revente aux communes en plus des entreprises.

Monsieur PERRAS informe qu'il n'y voit aucunes objections.

Le conseil se met d'accord pour revendre les candélabres au plus offrant pas de prix spécifiques.

Adopté à l'unanimité

#### **XV - Relance du marché de collecte sélective**

Monsieur AUBRÉE donne la parole à Monsieur BIDAULT

Monsieur BIDAULT informe que le marché de collecte sélective conclu avec la société SITA, à compter du 29 septembre 2003 et relatif au service de collecte sélective et transport de déchets recyclables, arrive à échéance le 29 septembre 2008 (marché conclu pour une durée de 3 ans et 7 mois reconductible pour une durée maximale de 5 ans).

Il convient donc de relancer ce marché.

Monsieur BIDAULT informe que le marché pourra être renouvelé en deux fois un an.

Adopté à l'unanimité

#### **XVI - Défi informatique : résiliation du contrat en cours**

Monsieur AUBRÉE donne la parole à Monsieur COULLARÉ

Monsieur COULLARÉ informe que lors du conseil communautaire du 18 décembre 2007, le Président a été autorisé à signer un contrat de fourniture, de formation et de maintenance du logiciel « Loisirs et Accueil » auprès de la Société Défi Informatique le choix de cette entreprise s'expliquait par le fait que la Communauté de communes était déjà en possession d'une partie du logiciel réservé au service enfance-jeunesse, cependant et malgré les avantages que pouvaient représenter cette solution, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la résiliation du contrat en cours. Nous avons effectivement rencontré de nombreuses difficultés dans la mise en place de ce logiciel.

Adopté à l'unanimité

#### **XVII - Transfert de certaines lignes téléphoniques de Orange à SFR**

Monsieur AUBRÉE donne la parole à Monsieur COULLARÉ

Monsieur COULLARÉ informe que notre structure compte actuellement 29 lignes de téléphones mobiles qui sont intégrées au sein d'une flotte (= système par lequel les minutes non consommées par les uns peuvent être utilisées par les autres).

Les forfaits sont d'une heure par mois. Jusqu'ici nous ne rencontrons pas de dépassement de ce temps de communication ; ce temps apparaît donc comme insuffisant.

Suite à une demande d'agents qui se déplacent sur l'ensemble du territoire et ne peuvent pas, en raison du réseau Orange, communiquer lors de leurs déplacements, une étude comparative des coûts a été réalisée chez SFR qui offre une meilleure couverture sur notre territoire.

Adopté à l'unanimité

**XVIII – Questions diverses**

Monsieur le Président remercie les membres du conseil communautaire pour toutes ces années de collaborations.

La séance est levée à 22h45.

**Le secrétaire de séance,**

**Le Président,**

**Marc TEINTURIER**

**Antoine AUBREE**